

## MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles  
59530 Villers-Pol  
Tél : 03 27 49 06 37  
Mail : [mairie.villerspol@orange.fr](mailto:mairie.villerspol@orange.fr)

## COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 10 décembre 2024

### Présent :

M. YZANIC Olivier, Maire, Mme GRAVELINE Anne, M. LEULLIETTE Bernard, Mme MARTEL Christelle, M. DUCLAYE Éric,  
Mme BERTON Hélène-Catherine, Mme MOHAMED Pamela, Mme PAMART Véronique, M. BUISSÉ Thierry

### Excusés :

M. DESRUENNE Xavier, M. LOTTEAU Daniel

### Absents :

Mme HUART Valérie, M. OLLIVIER Sébastien, M. COLLINET Nicolas, Mme BLARY Cindy

Après avoir signalé l'ouverture de la session et l'atteinte du quorum, Monsieur le Maire, YZANIC Olivier ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

Mme BERTON Hélène-Catherine est nommée secrétaire de séance.

### **1. Approbation du précédent compte-rendu ;**

Les votes sont répartis de la façon suivante :

**POUR : 6**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

Le compte-rendu du précédent Conseil ayant eu lieu le 26 septembre 2024 est approuvé.

### **2. Tarifs 2025 : cantine, garderie, cantine intergénérationnelle, location salle des fêtes et salle Aquaterra, vaisselle, concessions cimetière, jardin du souvenir, barbecue, pompe à eau ;**

M. Le Maire expose les différents tarifs 2024 et propose de garder de manière générale les mêmes tarifs pour l'année 2025.

#### ✓ **Location salle des fêtes**

	Week-end	Journée (de 08 h00 à 20 h 00)
Villers-Polois	440€	220€
Extérieurs	550€	275€
Arrhes	250€	150€

La caution est de 1000 €.

#### ✓ **Location salle Aqua Terra**

La salle ne peut être réservée qu'à la journée jusqu'à 20h maximum.

	Journée (de 08 h00 à 20 h 00)
Villers-Polois	165€
Extérieurs	220€
Arrhes	150€

La caution est de 1000 €.

Arrivée de Mme PAMART 19h10

✓ **Cantine :**

API nous a informé qu'il y aurait un changement sur leur tarif pour l'année 2025 :

	Ancien prix TTC	Indice	Nouveau prix TTC
Repas Enfant	3,09 €	x 1,0235	3,16 €
Repas Adulte	3,85 €	x 1,0235	3,94 €

Mme MOHAMED et Mme BERTON précisent que leurs enfants indiquent que les quantités sont parfois faibles et que selon les repas, les aliments ne sont toujours bons.

Mme GRAVELINE ajoute que les quantités et le choix des repas sont faits par un nutritionniste et donc que les portions sont calculées correctement. Mme GRAVELINE informe le conseil que les remarques faites sur la texture et les quantités sont communiquées mais pour le reste il est plus difficile de faire réagir.

La réflexion est de voir ailleurs comment cela se passe et évaluer les tarifs et quantités des autres sociétés. Vue l'évolution des tarifs de la société de prestation des repas, et vue l'augmentation des tarifs de manières générales, M. le Maire et Mme GRAVELINE proposent de garder les mêmes tarifs mais de réduire la quantité de pain par repas. En effet Mme GRAVELINE précise que les quantités de pain attribuées par un nutritionniste est de ½ tranche pour les maternels et 1 tranche pour les élémentaires.

Les tarifs restent donc inchangés :

Repas enfant :

- 4,10 € pour Villers-Pol et Orsinval
- 4,70 € pour les extérieurs aux deux communes

Panier repas : 1,10 € (dans le cadre d'un PAI : Projet d'Accompagnement Individualisé)

Cantine omission : 10€

Repas cantine intergénérationnel : 6,50 €

✓ **Garderie :**

- 1,40 € pour Villers-Pol et Orsinval
- 1,90 € pour les extérieurs aux deux communes jusqu'à 18h.

En ce qui concerne le tarif additionnel de 18h à 18h30, il était de 0,60 € en 2024, M le Maire propose de passer à 0,70€ sur cette demi-heure.

Garderie dépassement : 10€ par 1/4 d'heure après 18h30

✓ **Achat de concessions cimetière (terrain)**

	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
<u>Cavurne</u>	100 €	130 €
<u>Caveau 2 places</u>	240 €	320 €
<u>Caveau 3 places</u>	350 €	450 €

✓ **Jardin du souvenir :**

Dépôt de cendres avec plaque gravée : 80 € fourniture et gravure effectuées par la mairie.

✓ **Location du barbecue sur le site de l'étang**

30 € pour la location du barbecue

Étant donné une faible location du BBQ, le conseil suggère de le rapprocher de la salle Aquaterra afin d'en optimiser son utilisation. Il serait mis à proximité du terrain de pétanque.

✓ **Redevance pompe communale située aux 3 Goulots**

Le tarif est de 60 € pour les VILLERS-POLOIS et 100 € pour les « EXTERIEURS »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur l'ensemble des tarifs proposés.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

✓ **Vaisselle**

M. Le Maire propose d'instaurer une tarification pour le matériel mis à disposition pour les locations à la salle des fêtes ou salle aqua terra en cas de casse ou de perte. Chacun des membres ajoutent que dans un grand nombre de mairie ce tarif est déjà en vigueur.

Mme MARTEL énumère les tarifs qui seront répartis de la façon suivante :

Fourchette	0,50 €	Verre à pied (vin)	2,00 €
Petite cuillère	0,50 €	Coupe	2,00 €
Cuillère à soupe	0,50 €	Verre à bière	2,00 €
Couteau	0,50 €	Assiette creuse	2,00 €
Tasse à café	1,00 €	Assiette Plate	2,00 €
Verre à liqueur	2,00 €	Assiette dessert	2,00 €
Verre apéritif (pastis)	2,00 €	Ramequin	1,00 €
Verre apéritif (whisky)	2,00 €	Bol bord bleu	3,00 €
Verre à pied (eau)	2,00 €	Carafe verre	4,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur cette nouvelle tarification.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**3. Attribution des bons d'achats au personnel pour les fêtes de fin d'année,**

M le Maire indique qu'une augmentation de 10€ a déjà été faite en 2024 pour les agents à l'effectif au 31 décembre.

Il est décidé d'offrir des bons d'achat de 160 € par agent par des cartes dans les magasins Intermarché pour les 9 agents en poste au 31 décembre.

Mme BERTON demande si les agents saisonniers auront quelque chose vu leur présence plus de 6 mois sur l'année. M. le Maire précise qu'en effet le colis de Noël des agents leur est également attribué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**4. Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade ;**

M le Maire expose qu'un agent titulaire avait demandé une évolution de grade, le CM doit d'abord voter le taux de promotion.

M. LEULIETTE explique qu'au bout de 8 ans d'ancienneté un agent peut obtenir un avancement de grade mais cela doit être voté sur l'ensemble des agents titulaires par poste soit par pourcentage, 100% correspond à tous les agents du poste désigné.

Ce taux est à voter chaque année.

M le Maire fait un rappel des différents agents en poste, pour celui qui est concerné 1 seul agent peut y accéder. Il y a donc deux possibilités soit 0 soit 100%.

Le premier vote est proposé pour 0 et est réparti de la façon suivante :

**POUR : 0**

**CONTRE : 9**

**ABSTENTION : 0**

Le second vote est pour 100% et est réparti de la façon suivante :

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**L'agent technique est donc promouvable**

#### **5. Convention avec Noréade pour la participation financière des réfections de tranchées ;**

M le Maire explique que la Commune de VILLERS-POL devait réaliser des travaux de réfection de la voirie Chemin de Wült et Chemin du Gron. Le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade ont, dans cette même partie de rue, repris les réfections des tranchées. Afin de réaliser une réfection d'enrobés uniforme, il apparaît intéressant que le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade participent financièrement à ces travaux et versent à la Commune de VILLERS-POL la part de ses réfections.

A ce terme M. le Maire demande l'accord au conseil municipal pour signer la convention avec Noréade pour se voir attribuer la somme de 2 905,14 € pour les travaux d'eau potable et 2 786,32 € pour les travaux d'assainissement.

Après avoir délibéré le conseil a voté de la façon suivante :

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **6. Désignation de l'EPF comme autorité expropriante du chalet du 8 rue de la Fontaine ;**

M le Maire explique que le point est de nouveau remis à l'ordre du jour, car l'EPF n'a pas été indiqué comme autorité expropriante pour le chalet du 8 rue de la Fontaine et que sans cela ce sera à la commune de réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **7. Adhésion au service commande publique de la CCPM ;**

M le Maire informe le conseil Municipal que vu la complexité dans la commande publique, la CCPM met à disposition des conseillers, chargés de missions qui aiguillent et conseillent dans les dossiers (appel d'offre, marché, rédaction...).

Le coût est de 15 centimes par habitants, ce qui reviendrait à 189€ pour l'adhésion annuelle, à cela s'y ajoute un tarif horaire.

Mme Berton ajoute que les démarches avec Inord, la constitution du marché public et le suivi ont présenté une certaine complexité ce qui ne nous a pas permis d'aboutir sur un résultat concluant. C'est pourquoi, M. le Maire suggère l'adhésion au service de la commande publique de la CCPM. La lecture de la convention est faite afin d'en connaître les modalités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **8. Utilisation du fond de concours du Syndicat d'Electrification de l'Arrondissement d'Avesnes (SEAA);**

M. le Maire explique que le SEAA met en place un fonds de concours pour les communes de moins de 2 000 habitants. Sur dépôt d'un dossier, la commune a la possibilité de bénéficier d'une subvention dont montant annuel de 11 553,78 € (soit 25% de la taxe sur la consommation d'électricité prélevé sur le territoire). Celui-ci doit financer un projet communal pour des travaux visant à la réduction de la consommation énergétique, avec un reste à charge pour la commune qui ne doit pas être inférieur à 20% du coût HT du projet.

Ce dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2024.

Le conseil Municipal autorise, M. Le Maire, à procéder au dépôt du dossier et signer les documents nécessaires pour l'avancement du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté de la façon suivante :

**POUR : 6**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

## 9. Questions diverses ;

### ➤ Ancien presbytère et ancien appartement au-dessus du presbytère

M. le Maire indique que la commune ne dispose pas de logement d'urgence sur la commune. Pour cela il fait référence à la commune d'Englefontaine, où une maison avait brûlé, et dont les propriétaires ont été être relogés de façon provisoire.

L'étage du presbytère servait de logement il y a plusieurs années, M. le Maire suggère de le remettre en état pour qu'il puisse servir pour ce type de situation. Des membres du conseil l'interpellent sur certaines réserves (trêve hivernale, squat, eau, électricité...), qu'il faudra bien déterminer les modalités de relogement et proposent le projet en guise d'habitat locatif plus pérenne.

Le sujet reste en discussion et M. le maire suggère donc de réfléchir quant au devenir de ce bâtiment.

### ➤ Projet de pont étang

M le Maire indique une proposition faite par la fédération de pêche en présence de M. BUISSE, il s'agit d'un accès PMR au niveau du plan d'eau de l'Etang du Moulin.

M. BUISSE précise que c'est un projet pour la fin d'année 2025, qui consisterait à installer un plan incliné avancé dans l'eau comme à l'Etang du Quesnoy de 10 mètres de long pour que l'étang soit labélisé parcours famille. Le projet devrait être largement subventionné.

### ➤ Motif de Noël

M. le Maire interroge les membres du conseil pour savoir s'ils souhaitent continuer à financer chaque année un peu de décoration. Il faudra faire une proposition d'une somme au budget pour racheter des décorations au cours de l'année.

L'ensemble des membres présent sont positifs à cette proposition.

Mme BERTON rappelle le prix des décorations attribué en 2022 soit 5313€ (installation, montage de prises, achat en reconditionnement ...) et indique que le projet peut être réalisé par rue.

### ➤ Projet de la Crèche

Il serait question de le faire à la place de la garderie actuelle, dans ce cas où se ferait l'accueil de la garderie scolaire ?

### ➤ Colis de Noël

Mme MARTEL présente les colis et les partenaires et rappelle que la distribution se fera le 21 décembre.

### ➤ Sondage pour l'avant-projet des changements de circulation rue basse/rue du moulin/rue de la Fontaine

Les habitants semblent favorables au projet vus les sondages reçus pour le moment

Fin de séance à 21h.

Fait à Villers-Pol le 20 décembre 2024

M. le Marie,  
Olivier YZANIC

  
